

OBJECTIFS de la MRC des Laurentides

Objectifs poursuivis par le programme Volet II, programme du MRNF

1. Promouvoir l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier ;
2. Accroître la production forestière ;
3. Favoriser le partenariat et le partage du financement d'activités entre le gouvernement, l'industrie forestière et les intervenants régionaux ou les communautés autochtones ;
4. Stimuler les activités économiques, la création d'emploi en région et doit avoir des effets structurants sur l'économie de la MRC des Laurentides.

Les orientations de la région des Laurentides

Principes de base :

- ❑ Les projets doivent s'adresser prioritairement aux territoires où il y a exploitation forestière ;
- ❑ La qualité des projets doit figurer comme premier critère pour justifier l'investissement du programme ;
- ❑ Les projets régionaux (touchant 2 MRC ou plus, plusieurs municipalités et qui font consensus entre les territoires des MRC concernées), pourraient être favorisés sur les autres projets.

La qualité des projets repose sur les caractéristiques suivantes :

- ❑ Projets structurants, qui font une différence marquante, pour le secteur ou la région (outils qui facilitent la mise en valeur des ressources du milieu forestier) ;
- ❑ Projets novateurs permettant de faire avancer la technologie ou les méthodes d'optimisation de la récolte forestière ;
- ❑ Projets permettant de structurer l'aménagement intégré et l'harmonisation des usages sur le territoire forestier des Laurentides, et ce principalement sur les territoires fauniques organisés ;
- ❑ Projets supportant des exploitations forestières permettant une hausse de qualité des produits forestiers ;
- ❑ Projets permettant de développer de nouveaux produits récréatifs (en zone forestière, publique ou privée) ;
- ❑ Projets permettant de développer, d'améliorer et de consolider la qualité des activités offertes reliées aux réseaux récréatifs existants ;

Priorités et particularités locales pour le territoire de la MRC des Laurentides :

- ❑ Consolider le développement économique en milieu rural, notamment par la création de nouveaux emplois originant d'une main d'œuvre locale ;
- ❑ Appuyer la mise en valeur des lots intramunicipaux présents sur le territoire de la MRC des Laurentides ;
- ❑ Mettre l'emphase sur les exploitations et les aménagements forestiers qui facilitent la mise en valeur des ressources connexes : habitats fauniques, milieu humides, sentiers récréatifs, etc. ;
- ❑ Appuyer la consolidation de grands réseaux récréatifs, extensifs à caractère régional : liens cyclables, sentiers de randonnée et de QUAD.